

AVIS DE MODIFICATION D'UNE CONVENTION DE SOUS- OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE LA SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LA MEZZANINE PARIS NORD (SAM)

Gare de Paris Gare du Nord (75010)

La convention de sous-occupation signée le 21 juillet 2015 entre la SAM et la société Pharmacie de la gare du nord pour une durée de huit ans, pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié(s) à/aux activité(s) listé(es) ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 5 signé en date du 12 mai 2022.

« Pharmacie »

Cet avenant, dont l'objet est d'accorder une exonération partielle de redevance forfaitaire du fait d'un dégât des eaux, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.